

Rapport de la commission "relatif à la rénovation et à la mise en conformité du réservoir des Charrières "

Préavis municipal n° 17 - 2012

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner la rénovation et à la mise en conformité du réservoir des Charrières est composée de Messieurs :

Pascal Affolter

Pierre-Michel Devenoge

Jean-François Perusset

Christoph Loetscher

Fritz Waelti

Jean-Claude Andrey

Jean-Rudolph Hubschmid

Ladite commission s'est réunie le mercredi 23 mai 2012, dans la salle de Municipalité en présence de Madame Isabelle Gay-Crosier, municipale; Messieurs Yvan Rochat et Pierre-André Ischi, municipaux et de Monsieur Michel Lugeon, ingénieur du bureau RLJ à Penthaz.

M. Jean-Claude Andrey était absent.

En préambule, M. Lugeon nous a exposés sur la base d'un plan général la situation actuelle du réseau d'eau potable de la commune de Penthaz avec les zones de conduites déjà rénovées et les zones à remplacer, à plus ou moins brève échéance. Pour mémoire, la durée de vie d'une conduite d'eau enterrée est estimée à environ 80 ans, et celle d'un réservoir d'eau à 40 ans.

En poursuivant son exposé, M. Lugeon nous a donnés les informations techniques concernant les travaux à réaliser pour la mise en conformité et la rénovation du réservoir des Charrières proposées dans le préavis municipal n° 17-2012. En fin d'exposé, chaque membre de la commission a eu tout loisir de poser des questions sur l'aspect technique de ces futurs travaux. Les réponses et précisions apportées par M. Lugeon ont permis une bonne compréhension du préavis précité et la commission profite de l'élaboration de ce rapport pour l'en remercier.

Chacun de vous ici présent a pris connaissance du contenu du préavis municipal; il ne nous semble donc pas nécessaire d'énumérer tous les détails des différents postes, mais nous tenons à souligner les points suivants :

Travaux à réaliser :

Le réservoir des Charrières ne correspond plus aux normes réglementaires de la SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires) et ceci depuis 2004 déjà. La Commune a obtenu une prolongation du délai de la réalisation de ces travaux suite à une visite sur place de ce service et du fait que le Bureau d'ingénieurs RLJ a été mandaté pour étudier cette mise aux normes. Ce délai s'achève en 2013.

Cette mise en conformité du réservoir passe par une sécurité accrue par rapport à une éventuelle pollution extérieure. Actuellement, le système de cuves ouvertes et les cheminées d'aération sur le toit permettent une pollution de l'eau sans trop de difficultés. Il est effectivement nécessaire de modifier ce concept et de prévoir des filtres à air débouchant en façade avec un système de protection, de type siphon, empêchant toutes possibilités d'y introduire des matières extérieures.

Après obturation des parties supérieures des cuves, celles-ci seront accessibles par des trappes étanches, créées dans la partie inférieure des cuves, avec de nouvelles échelles d'accès.

La partie génie civil du réservoir, soit les cuves en béton de 1'700 m³ dont 250 m³ pour la réserve incendie sont en bon état et ne nécessiteront qu'un sablage et nettoyage au moment des travaux.

Comme vous l'avez lu dans le préavis municipal, le réservoir des Charrières n'est pas alimenté en électricité, ce qui veut dire que la vanne pour la réserve incendie fonctionne de manière manuelle. Ceci jusqu'au jour où une décision sera prise de remplacer la conduite d'alimentation du réservoir jusqu'à l'entrée du village au droit de l'Hôtel de Ville, cette fouille permettra la pose d'un tube pour l'alimentation électrique dudit réservoir.

Pour information, cette conduite est actuellement d'un calibre suffisant pour l'alimentation en eau des consommateurs, mais sa dimension est inférieure aux normes des réglementations de l'ECA pour la défense incendie. L'ECA est actuellement au courant de cette situation et la tolère, mais dans un délai non défini pour l'instant.

Coût des travaux :

Dans le tableau du coût des travaux, nous avons constaté qu'un montant de Fr. 10'000.-- est prévu pour les prestations du personnel communal. Après renseignements pris auprès de notre boursier, M. Bonny, il s'agit uniquement d'écritures comptables internes et il est bien clair que ce montant ne figurera pas dans le décompte final de la dépense nette au moment du recours à l'emprunt.

Concernant les divers et imprévus estimés à 15 %, nous pensons que ce poste a été largement prévu et que le contrôle des coûts sera effectué avec sérieux et précision.

La municipalité nous a informés que trois offres ont été demandées pour les travaux de génie civil, et deux pour les travaux d'installations sanitaires, à des entreprises régionales; celles-ci seront évidemment analysées et négociées avec les Maîtres d'état concernés avant adjudication.

Financement :

Concernant le recours à l'emprunt, effectivement le fonds de réserve autofinancé par les consommateurs d'eau pourrait couvrir cette dépense mais la trésorerie actuelle de la Commune ne peut permettre cet investissement.

Conclusions :

En vue de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **Tenant compte que ce préavis est prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,**

le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 17-2012, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. **D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux pour la rénovation et la mise en conformité du réservoir des Charrières.**
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 356'300.-- TTC pour ces travaux.**
3. **D'amortir le montant net en 30 ans.**
4. **De financer la dépense nette par recours à l'emprunt.**

Penthaz, le 11 juin 2012

Rapporteur : M. Jean-Rudolph Hubschmid
 Membres : MM. Pascal Affolter
 Pierre-Michel Devenoge
 Jean-François Perusset
 Christoph Loetscher
 Fritz Waelti
 Jean-Claude Andrey